

Montréal, le 21 janvier 2022

**Par dépôt électronique (SDÉ)**

M<sup>e</sup> Steve Cadrin  
Dufresne Hébert Comeau, avocats  
800, rue du Square Victoria  
Bureau 4500  
C.P. 391  
Montréal (Québec) H4Z 1J2

**OBJET : Demande du Transporteur de modification des tarifs et conditions des services de transport pour les années 2021 et 2022  
Participation de l'AHQ-ARQ à la séance de travail du 25 janvier 2022  
(Dossier R-4167-2021)**

---

Maître Cadrin,

La Régie de l'énergie (la Régie) a pris connaissance de la correspondance de l'AHQ-ARQ du 20 janvier 2022 ([C-AHQ-ARQ-0016](#)) dans le cadre du dossier susmentionné. Considérant l'intérêt manifesté par l'intervenant pour l'Étude de balisage de la rémunération globale des employés d'Hydro-Québec dans le cadre de sa demande d'intervention, la Régie confirme que l'AHQ-ARQ est invité à la séance de travail du 25 janvier 2022 et pourra poser ses questions.

La Régie précise que l'ordre prévu pour les questions sera le suivant : M. Yann-Philippe St-Laurent, OC, AHQ-ARQ, FCEI et AQCIE-CIFQ.

Veillez agréer, Maître Cadrin, l'expression de nos sentiments distingués.

**(S) Natalia Lis**

*Natalia Lis pour*  
Véronique Dubois, avocate  
Secrétaire de la Régie de l'énergie

NL/ml